



STL

santé au travail en limousin

PROTOCOLE SANITAIRE NATIONAL

POUR ASSURER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS EN ENTREPRISE

4 POINTS CLÉS À RETENIR

VERSION DU
08/04/2021



Privilégier le télétravail

Le télétravail doit être porté à 100% pour les salariés qui peuvent effectuer leurs missions à distance. Toutefois, **un jour en présentiel** est possible pour ceux qui en expriment le besoin.

L'organisation de travail doit permettre de réduire les déplacements domicile/travail et d'aménager le temps de présence en entreprise pour réduire les interactions sociales.

0 800 130 000

NUMÉRO VERT GRATUIT

POUR LES TÉLÉTRAVAILLEURS EN DIFFICULTÉ



Renforcer les règles de la restauration collective

Privilégier les paniers repas en entreprise. Déjeuner seul(e) dans son bureau ou espace aménagé.

Si ce n'est pas possible :

- Déjeuner seul(e) en laissant une place vide en face de soi.
- Respecter la règle des 2 m entre chaque personne.

Continuer l'aménagement des horaires afin de limiter au maximum le nombre de personnes présentes sur place au même moment.



Limiter le covoiturage

L'employeur limite autant que possible les situations de covoiturage.

Si le covoiturage est nécessaire :

- Port du masque par chacun,
- Hygiène des mains,
- Nettoyage / désinfection régulière du véhicule,
- Aération du véhicule quelques minutes très régulièrement



Informez sur les règles d'isolement et de cas contact

Toute personne présentant des symptômes ou qualifiée de cas-contact doit être invitée par son employeur à ne pas se rendre sur son lieu de travail.

Les personnes présentant des symptômes de la Covid-19 sont invitées à se déclarer sur le site declare.ameli.fr.

DES QUESTIONS ? DES PRÉCISIONS ? N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER VOTRE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NOUVELLES PRÉCONISATIONS.



L'étude [ComCor](#) menée par l'Institut Pasteur dresse un tableau des circonstances et des lieux de contamination au Covid-19 en France.

Presque un professionnel sur deux est symptomatique lorsqu'il contamine un collègue sur son lieu de travail.